



## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre à 19 h 30, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande numéro 03-2019**

**Site : 565, rue Mauge**

**Lot : 4 297 828 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-238 du règlement de zonage CA28 0023.**

Nature et effet de la demande :

- Remplacement d'un mur de soutènement dont la hauteur sera supérieure de 1,25 mètre à la norme prescrite à 1,2 mètre dans les cours latérales et arrière au paragraphe 2° à l'article 196 faisant partie intégrante du règlement de zonage no CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,  
ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

---

Edwige Noza  
Secrétaire d'arrondissement substitut